

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION

LILLE. 104, rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

Le Quotidien de Roubaix et Tourcoing

BUREAUX: **ROUBAIX** Téléphone: 351-17
45, rue de la Gare, 45

TOURCOING Téléphone: 9-85
3, rue Fidèle Lohoucq

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

PETITS COTES DES GRANDES VEDETTES

vus par leur photographe **PIAZ**

LE SCANDALE de la Mutualité

Le Ministre du Travail étudie les réponses faites le 17 mars par l'Union Départementale à ses sévères critiques



M. PIAZE le photographe des grandes vedettes

Qu'est-ce qu'une vedette? Vous êtes-vous jamais posé cette question? Chacun de nous se fait une idée personnelle que varie avec l'acteur ou avec l'actrice, avec les circonstances, avec le temps, l'endroit, on croit à un être surnaturel aux formes...

M. Adrien MARQUET, ministre du Travail, a été saisi le 17 mars, par M. le Préfet du Nord, du rapport du Conseil d'Administration de l'Union départementale de la Mutualité, rapport qui comporte les réponses point par point aux critiques longuement exposées par une lettre du ministre.

Un deuxième rapport semblable au premier vient de nous être communiqué par l'Union départementale.

Trois petits additifs...

A propos des démarches faites pour la désignation de M. Ostrowski, remplaçant éventuel de M. Georges Pettit :

« A ce sujet et pour manager l'avenir, le Conseil entend réserver sa décision en ce qui concerne la désignation du successeur de M. G. Pettit ».

Sur la question du bail consenti à M. Georges Pettit :

« Le bail est revenu devant le Conseil par délibération de ce jour, le 15 mars, à considérer l'occupation comme étant de fait, occupation qui prendra fin conformément aux usages et au plus tard le 31 décembre 1934.

« Les impenses seront l'objet à ce moment d'une expertise contradictoire qui sera soumise à l'examen et à la décision du Conseil d'Administration.

« En fin de réunion, le Conseil a pris acte de la lettre de M. Georges Pettit, l'informant qu'il prenait les mesures immédiates pour retourner dans sa maison de la rue Solferino et qu'il ne demandait à cet effet qu'un délai de deux mois.

« M. Georges Pettit emportera avec lui les lambris et les immeubles par destination qu'il a amenés dans l'appartement. De cette façon, aucune discussion ne pourra s'ouvrir au sujet des impenses faites par lui, et il ne profitera rien des dépenses de l'Union ».

« Nojans, en passant, que ces précisions ont été relayées dans une de nos précédentes éditions à la faveur d'une interview.

« Enfin, en ce qui concerne l'achat des terrains de la Roseraie, nous trouvons ce peut séduisant.

« Le nom du vendeur n'a pas été prononcé dans le rapport qui a été présenté à ce sujet au Conseil d'Administration.

« Rappelant encore la délibération du 27 juillet 1933 relative à l'opération d'achat de terrain consentie par M. Georges Pettit à l'Union départementale, nous relevons cette dernière précision :

« La ratification n'est intervenue que le 20 janvier 1934 au Conseil d'Administration. Le passe-vente n'a pas mentionné le nom du vendeur ».

L'AFFAIRE STAVISKY ET SES REPERCUSSIONS LES REVELATIONS DE M. HENROT

Elles ont provoqué, hier, une perquisition du juge d'instruction chez le docteur Vachet

Le dossier relatif à la déposition de M. Henrot faite mercredi, devant la commission d'enquête parlementaire, sur les affaires Stavisky, a été remis jeudi matin au garde des sceaux qui l'a transmis aussitôt au procureur général.

Contrairement à sa décision de la veille, la commission d'enquête a communiqué, hier, le compte rendu officiel de l'audition de M. Henrot.

Ce long communiqué le fait que confirmer tout ce que nous avons publié, hier, sur ce sujet.

Il convient cependant d'ajouter que le dossier de M. Henrot fait ressortir nettement que c'est Galmot qui a indiqué à Fachtel la retraite de la bande Stavisky, à Marly-la-Roi, provoquant ainsi les arrestations de certains de ses membres. D'autre part, il apparaît clairement que la bande faisait passer à Galmot et que Charles Brullier, était à Cayenne lorsque Galmot y est mort.

D. — Maintenez-vous vos accusations en ce qui concerne Bonny ?
R. — Parfaitement.
D. — Et vous à même de faire la preuve que les faits annoncés par vous sont exacts ?
R. — J'ai des documents là-dessus. Je les aurais apportés si j'avais su que vous veniez à Paris. Je m'adresserai à vous pour les faire voir.

M. HENROT. — Comme a démenti M. Boyer quand j'ai dit qu'il y avait un million de chèques à son nom, et M. Georges Bonnet, quand j'ai dit que Guld-Ribaud avait fait partie de son cabinet.

« La preuve n'a pas été faite, que vous avez raison en ce qui concerne Bonny ? — Pouvez-vous apporter cette preuve ?
R. — Je demanderai à mon témoin s'il n'autorise à le citer.

La Commission d'enquête réclame l'exécution plus rapide des opérations judiciaires

La séance, tenue hier matin par la commission parlementaire d'enquête pour les affaires Stavisky, a été consacrée à l'organisation des prochains travaux.

Après avoir repoussé par 11 voix contre 10 la nomination de sous-commissions chargées d'entendre les témoins secondaires, elle a résolu de tenir des séances exceptionnelles, le matin, pour procéder à ces auditions et elle a arrêté les dispositions suivantes pour les prochaines convocations :

Elle entendra à nouveau M. Mahieu au sujet de l'affaire de l'autorisation de jeux, ainsi que MM. Thomé et Julien, anciens directeurs de la Sûreté générale, puis, encore une fois, M. Gaston Hulin et Pils, avant de se prononcer sur les autres à donner à leurs dépositions.

La commission a réservé ses décisions concernant les demandes éventuelles de levées d'immunité parlementaire jusqu'après certaines de ces auditions. Il est possible, toutefois, qu'elle se trouve en mesure de statuer à ce sujet dès samedi.

« A la demande répétée de M. Cambouliès au sujet de l'affaire de la commission à résoudre par 10 voix contre 10, de demander au gouvernement de mettre à sa disposition dans des conditions qui restent à déterminer, un substitut et un juge d'instruction pour permettre que les opérations judiciaires réclamées par la commission fussent exécutées plus rapidement.

Plusieurs commissaires ont protesté, en effet, que les perquisitions dérangées au domicile du général Bard de Fourtour n'eussent pas encore été effectuées, de même que celles qui auraient dû être opérées, jeudi matin même, chez le docteur Pierre Vachet.

LA LOTERIE NATIONALE

LE LOT DE 5 MILLIONS A ÉTÉ GAGNÉ PAR UN MARAICHER D'AULNAY-SOUS-BOIS...

...MAIS IL DEVRA VERSER DEUX MILLIONS ET DEMI A UN MAROQUINIER DE PARIS



M. TOUZE le maraicher d'Aulnay gagnant des 5 millions

On annonce que le gagnant des cinq millions de la loterie nationale est, M. Touze, maraicher à Aulnay-sous-Bois. Il faut ajouter que M. Touze, quoique possesseur du fameux billet, devra verser la moitié du lot soit deux millions et demi à M. Athias, maraichinier, rue des Archives à Paris, qui devra lui-même la partager avec son gendre.

Malmené parce qu'il refusa de payer les tournées d'usage

On sait que la trace de l'heureux gagnant avait été perdue à la gare Saint-Lazare. On ajoute que jeudi matin, alors que M. Touze vendait ses légumes au marché d'Aulnay-sous-Bois, la foule s'y pressait et réclamait à grands cris les tournées d'usage ; comme il faisait le sourd, l'enthousiasme de la foule se transforma en mécontentement. Le nouveau multimillionnaire dut fuir sous les huées et regagna son domicile, 80, avenue Verclaire à Aulnay, non sans avoir été quelque peu malmené.

Un Lillois a tenté de toucher un faux billet de 100.000 francs

Il a déclaré que ce billet lui avait été remis pour l'encaisser par un habitant de Wattrelos

Un jeune homme s'est présenté hier matin au Pavillon de Flore avec un billet de la dernière tranche de la loterie nationale, billet se terminant par le numéro 8000 et devant gagner 100.000 francs. C'est un jeune homme, Lucien Delabarre, il était venu de Lille spécialement pour toucher le billet qui lui fut reconnu avoir été maquillé. Arrêté sur-le-champ, il a été conduit à la police judiciaire.

Lucien Delabarre, né le 21 novembre 1910 à Lille, a été interrogé par M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la police judiciaire. Le jeune homme, qui gère une maison d'ameublement à Lille, et habite 11, rue Pasteur, à Fiers, près de Lille, a déclaré :

« Ce matin, vers 6 h. 30, je venais de quitter mon magasin, 95, rue Esquermoise à Lille, pour me rendre en banlieue encaisser une traite. Je crois que j'ai vu un individu qui me demandait du feu. Nous avons eu conversation. Je lui ai indiqué ma profession et l'inconnu déclara me reconnaître pour être venu de Lille dans mon magasin. Il m'indiqua ensuite qu'il avait gagné cent mille francs à la loterie nationale, mais que sa femme étant très malade, il ne pouvait pas venir à Lille. Il me confia le billet, me promettant 10.000 francs de commission. En me quittant il déclara s'appeler Vanderveide et habiter Wattrelos.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

L'ASSASSINAT DE M^{me} HÉREL

Nathan et Malou voient leur mandat d'arrêt confirmé pour un mois

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Jeudi matin, Nathan, l'assassin de Mme Hérel et Malou Gérin, sa maîtresse, ont comparu à huis clos devant la Chambre du Conseil de Bruxelles. Celle-ci a confirmé pour une durée d'un mois la détention des deux amants. Les préventions retenues contre eux sont, pour Nathan : vol qualifié et meurtre, pour Malou : mêmes préventions contre Malou, également co-auteur. De plus, deux préventions de vol simple, auteur ou co-auteur, sont retenues contre Nathan et Malou.

Malou n'a pas encore choisi d'avocat. Nathan a choisi M. Bradford et Bodson. Trois experts médicaux ont été désignés pour examiner leur état mental. D'autre part, avant de regagner Paris, M. Guillaume a déclaré que que nous avions deux avocats, qu'il était incontestable que Mme Hérel était morte avant que son assassin lui plongât la tête dans l'eau. En ce qui concerne la nationalité de Nathan, elle est incontestablement belge. Il est fils de Francis, un belge qui a opté pour la Belgique. Il sera donc, jugé en Belgique. La France ne demandera pas son extradition.

VIOLENTS INCIDENTS DANS NOTRE RÉGION

A Avesnes-lez-Aubert, des grévistes du Textile qui manifestaient ont été dispersés par les gardes mobiles

Des coups ont été échangés et une jeune fille a été blessée

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Nous avons annoncé hier qu'une grève partielle s'était déclenchée chez les ouvriers du Textile d'Avesnes-lez-Aubert. A la suite du renvoi d'un des employés d'une usine, le personnel avait cessé de travailler. Une certaine effervescence régnait dans le pays et hier matin, à l'heure de la rentrée aux ateliers Mailard, les gardes mobiles que l'on avait amenés dans la commune, sont intervenus. Il n'y eut pas d'incident grave, mais cette agression rapide a provoqué un vil emoi dans la population, que l'on avait la journée d'hier, n'est pas inutile de reconstituer la genèse du conflit.

Les esprits échauffés

Avesnes-lez-Aubert était, jadis, la cité des tisseurs en cave. Les ouvriers travaillant chez eux, véritables artistes, confectionnaient de ces belles étoffes qui faisaient prime sur les marchés.

L'ère du machinisme a bouleversé le pays, anéantissant la vieille tradition du tisseur de père en fils.

Des tissages mécaniques se sont installés, les hommes ont dû, peu à peu, abandonner leur métier pour aller à



EN HAUT, à gauche : M. GLAY, maire d'AVESNES-LEZ-AUBERT, écoutant le récit des événements que lui fait un conseiller municipal. À droite : Pour la première fois dans le pays on voit des gardes mobiles qui patrouillent. — EN BAS : L'entrée de l'usine MAILLARD, garde militairement.

l'atelier. Puis, une évolution s'est produite : les patrons ont trouvé que la main-d'œuvre féminine, payée moins cher, pouvait, en de nombreux postes remplacer la main-d'œuvre masculine. Actuellement, dans les usines, on emploie une majorité de femmes que l'on paie de 8 fr. à 15 fr. par jour. Le salaire des hommes, partant de 10 francs, atteint quelquefois 30 francs.

M. A. Glay, le Syndicat Unitaire du textile local, qui, groupe 500 membres, avait décidé de mener une campagne de recrutement pour organiser plus fortement la classe ouvrière, lui permit de défendre son salaire souvent menacé et obtenir un rajustement qui permette à chacun de vivre sur son travail.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

DEUX GENDARMES ASSAILLIS par des conscrits à Saint-Vaast-là-Haut

L'UN DES MILITAIRES QUI FUT BLESSÉ SÉRIEUSEMENT A DU ÊTRE TRANSPORTÉ A L'HOTEL-DIEU DE VALENCIENNES

La journée d'hier avait joyeusement commencé à Valenciennes, où le Conseil de révision avait tenu ses assises.

Des bandes de conscrits, la casquette aux couleurs tricolores sur l'oreille, la boutonnière abondamment garnie de décorations, défilent dans les rues, musique en tête.

Après le conseil de révision

Les gendarmes Droisy et Widiaux, de la brigade d'Herin, qui avaient été de service pour les opérations du Conseil de révision à Valenciennes, regagnèrent hier après-midi leur casernement, arrivés près à 15 heures dans l'autobus qui dessert Saint-Vaast-là-Haut, Petite-Forest, Aubry, Herin, etc... De nombreux voyageurs occupèrent déjà le véhicule. Il y avait notamment une vingtaine de conscrits en lesquels les gendarmes crurent reconnaître des jeunes gens de Petite-Forest. En cours de route, les conscrits, un peu échauffés sans doute par d'abondantes libations, chanteront, comme il est de rigueur en un tel jour, des refrains de cabaret. Les présents des gendarmes donna sans doute à quelques-uns des idées subversives. Ils se mirent d'abord à lancer des plaisanteries, des quolibets à double sens, puis leurs attaques s'ournoient se précéderent. Enfin, ils entonnèrent des hymnes révolutionnaires.

L'attaque des gendarmes

Les gendarmes, à ce moment, se jugeant outragés, voulurent mettre fin à ces chants. Ils ordonnèrent au conducteur de l'autobus de stopper. Ils descendirent du véhicule sur la place de Saint-Vaast et invitèrent quelques conscrits, qui s'étaient montrés plus mordants et plus agressifs que les autres, à leur fournir leur état civil. Les jeunes gens sautèrent en bas du véhicule et s'avancèrent menaçants vers les gendarmes. Ceux-ci n'eurent pas le temps de se garer. Un groupe d'hommes qui se trouvaient sur la place avançant également vers l'autobus Soudain, tout le monde fonça sur les deux gendarmes qui, séparés l'un de l'autre, durent faire face chacun à une vingtaine d'assaillants.

Le capitaine de gendarmerie Pierron

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

L'INSTRUCTION DES AFFAIRES D'ESPIONNAGE

UNE PERQUISITION A ÉTÉ EFFECTUÉE, HIER, CHEZ LA FEMME ENGLAND, ACTUELLEMENT EN FUIE



Quelques uns des inculpés. — En haut, de gauche à droite : L'ingénieur-chimiste AUBRY et sa femme, le chimiste roumain REICH et la dentiste Rita DAVIDOVICI

Poursuivant son enquête sur l'affaire d'espionnage, M. Benon, juge d'instruction, et M. Gianvetti, commissaire aux renseignements généraux, sont allés hier matin perquisitionner au domicile de Mme England, 15, rue Daubenton, se remet en place. Je dois ajouter qu'il ne s'est pas aperçu de la présence d'un témoin.

Combien d'autres traits M. PIAZ ne nous a-t-il pas contés ? Et il allait continuer, lorsqu'il fut rattrapé par ses occupants.

Petit côté des grandes vedettes, occupez-vous, en vous mettant en avant, avoir un effet salutaire sur bien de légendes.

(Copyright Paris International Presse)

LIRE EN SEPTIEME PAGE : LE RÉVEIL DU CINÉMA

LE ROMAN D'AMOUR D'UN "ROI DE L'AIR"

Pola Negri...

— Allez, tenez, j'ai reçu un jour la visite de Mlle Pola NEGRI qui est, je vous le concède, une grande vedette, mais qui à la tort de se croire plus grande qu'elle ne l'est en réalité. Eh bien, Mlle Pola Negri devant l'objectif, a besoin de mettre au point son maquillage, ses cheveux et à chaque mouvement de tête qu'elle faisait, elle demandait aux nombreux caméristes qui l'entouraient :

— Mon rouge mon peigne, ma place. C'était une sorte de refrain qu'elle ne cessait de répéter.

Lily Damita...

« On fut un autre que celui que nous chantait » si l'on peut ainsi dire, Lily DAMITA, qui malheureusement, n'a l'air de se douter de rien et qui se croit encore à Hollywood, alors qu'elle est simplement en notre beau pays, France. Eh bien, Mlle Lily Damita a un petit caractère et un caractère original. Elle faisait devant l'objectif, exactement le contraire de ce qu'on lui demandait, et lorsque l'opérateur s'approcha d'elle pour la mettre en place, horrifiée, elle s'écria :

— Je vous défends de me toucher.

Préjean...

J'aimerais vous parler de PREJEAN, qui est l'homme le plus charmant et le plus simple, qui est en un mot, l'homme que l'on ne peut manquer de se représenter lorsqu'on l'a vu à l'écran. Toujours souriant, très naturel, la scène de pose fut avec lui un charme et un agrément, et pour remonter nos opérations il les invita dans sa villa pour l'été leur proposant de la leur laisser au cas même où il ne pourrait pas y demeurer au moment qu'ils auraient choisi.

Et quelques autres

Ferdinand GRAVEY a une manière très originale et toute particulière de venir se faire photographier : il dort.

Suzy VERNON est charmante lorsqu'il lui arrive de venir poser seule, mais, lorsque son mari l'accompagne, c'est une catastrophe : « Monsieur Suzy Vernon a prétendu faire de la mise en scène, en sorte que la tâche de mon opérateur se simplifiait il n'a qu'à presser sur le bouton » lorsque « Monsieur » a disposé ses éclairages à son goût.